

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 juillet 2020

Les métiers de la fibre optique, une opportunité confirmée pour l'emploi dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

Les infrastructures numériques très haut débit, et en particulier la fibre optique, ont pris bonne part dans la résilience de la France pendant la crise COVID. La transition numérique des entreprises et des collectivités, ainsi que l'accompagnement des citoyens, font partie des priorités du gouvernement à travers le plan France très haut débit et l'accélération des déploiements de fibre optique.

Les métiers de la fibre optique représentent plus que jamais une opportunité pour l'emploi en France. Le volume d'emplois mobilisables d'ici 2022 est en hausse de près de 30% par rapport aux projections établies en 2017 pour déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire français. C'est ce qu'indique la dernière étude menée dans le cadre de l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) « Fibre Optique » signé entre le Ministère du Travail, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, les branches (FFB, FNTP, UIMM, HumApp), les fédérations professionnelles membres d'Objectif Fibre (FFIE, FFTélécoms, FIEEC, InfraNum, SERCE) et les OPCO (Constructys, OPCO2i et AKTO).

Le nombre d'emplois nécessaires au déploiement¹ de la fibre optique en France devrait mobiliser 27 000 personnes pour atteindre un pic d'emplois en 2022, et une demande qui reste forte jusqu'en 2024. L'évaluation conduite en 2017 annonçait 22 000 emplois pour un pic en 2021.

Cette hausse significative du volume d'emplois à mobiliser et le décalage dans le temps sont liés principalement à :

- l'augmentation du nombre de locaux éligibles à la fibre optique, avec 3 millions de locaux raccordables supplémentaires ;
- une accélération des déploiements en 2019 et donc de l'emploi, année jusqu'ici record pour le déploiement de la fibre optique ;
- un ralentissement du rythme des déploiements et une baisse de productivité en 2020 et 2021 du fait de la pandémie de Covid-19.

Afin de répondre à cette demande croissante tout en assurant la qualité et la pérennité des réseaux et des installations, il apparaît nécessaire de renforcer les dispositifs de formation afin de préparer au mieux les équipes opérationnelles en place, de recruter dans les métiers de la fibre optique, et d'assurer ainsi un déploiement optimal des réseaux FttH en France. Le raccordement d'abonnés

¹ Déploiement et installation de la fibre *stricto sensu*, c'est-à-dire notamment hors délégataires, opérateurs de gros radio, fournisseurs, équipementiers, câbliers et AMO

représentant une part importante de cette activité nécessite une attention particulière quant à la qualité de l'exécution des travaux. Les 46 centres de formation référencés Objectif Fibre et répartis sur le territoire national sont parfaitement armés pour assurer cette montée en compétence et en capacité de formation.

Les résultats détaillés de l'étude, dont les conclusions ci-dessus sont extraites, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci sont disponibles sur le [site d'Objectif Fibre](#). Les recommandations pour répondre aux enjeux qu'ils soulèvent pour l'emploi et les compétences des professionnels de la fibre optique seront dévoilées en septembre 2020, à l'occasion de la conférence conclusive de l'EDEC « Fibre Optique » qui se tiendra le mardi 15 septembre (pour vous inscrire, cliquez [ici](#)).

Contacts presse :

- Objectif Fibre : contact@objectif-fibre.fr
- FFIE : Isabelle HOYAUX – 01 44 05 84 27 - i.hoyaux@ffie.fr
- FFTélécoms : Stéphanie BRUN - 01 47 27 72 76 – sbrun@fftelecoms.org
- FIEEC : Alexandre ALLEMAND – 01 45 05 70 86 - aallemand@fieec.fr
- InfraNum : Sylvie LE ROUX - 06 28 69 05 24 - sylvie.leroux@pressentiel.fr
- SERCE : Marielle MOURGUES – 01 47 20 69 45 - m.mourgues@serce.fr

